

Office central des armes

3003 Berne, août 2004

Directives relatives à l'organisation et à l'évaluation de l'examen pratique pour le permis de port d'armes à feu de poing

(art. 2, al. 3, du règlement du 21 septembre 1998 d'examen pour le permis de port d'armes¹)

But

- examiner la manipulation correcte de l'arme
- examiner l'aptitude au tir

Programme

selon formulaire d'évaluation

Valeurs

Touché dans la zone	= 1 point
Touché hors zone	= 0 point
Hors silhouette	= 1 point en moins
Coups non tirés dans le temps prescrit	= 1 point en moins
Coups non tirés	= 1 point en moins

Le coup est compté uniquement lorsque le touché se trouve entièrement à l'intérieur de la zone.

Le candidat doit être muni

- de son arme personnelle et des accessoires permettant de la porter,
- des munitions nécessaires à l'examen.

L'organisateur met à disposition des

- protections auditives,
- formulaires d'évaluation,
- feuilles d'attestation,
- lunettes de protection,
- ronds de papier transparents.

¹ RS 514.546.1

Cible:



- Cible de combat "adversaire" de la société Kromer, art. n° 751.31
- Cible de combat "adversaire" de la société Kromer, art. n° 751.31 (découpée).

Résultats de l'examen

- Les résultats sont communiqués à l'issue de l'examen.
- Une attestation est remise aux candidats.

Pièces relatives à l'examen

- Tous les documents relatifs à l'examen restent en possession de l'organisateur.
- Une nouvelle cible doit être utilisée pour chaque candidat.
- En cas de doute, la cible ayant servi à l'examen sera signée par le candidat et conservée.

Remarques particulières

- L'examen doit être effectué avec l'habillement et l'équipement normalement utilisés lorsque l'arme est portée;
 - aucun accessoire optique, tel que lunettes de tir, n'est admis;
 - pour les porteurs d'armes en civil → veste et étui civil;
 - pour les porteurs d'armes en uniforme → uniforme et étui.
- Prendre l'arme prévue pour l'engagement pour passer l'examen.
- Les armes inappropriées pour la défense, telles que les revolvers à simple action ou les pistolets parabellum, ne peuvent pas être utilisées.
- Les pistolets à simple action doivent être portés non chargés et assurés durant l'examen.
- Seules les armes d'ordonnance privatisées (poinçon P) peuvent être utilisées pour l'examen.
- Le chien ne doit pas être armé préalablement.
- Au début du programme de tir, la main ne doit pas être sur l'arme.
- **Dérangements de l'arme:** si l'arme devait ne pas fonctionner correctement, le programme de tir peut être **répété une fois**; si un nouveau problème de fonctionnement se présente lors du même programme de tir, l'examen est interrompu.

Chronométrage

- Installation avec cibles pivotantes
- Appareil de contrôle du tir (shooting timer)